

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 05.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le treize janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Marc DUPRAT, Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentée : GARCIN Martine représentée par DUPRAT Jean-Marc à qui elle a donné procuration.

Absents excusés : GAY Robert, SPAGNOU Daniel et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Renouvellement du bail de location des locaux du Centre des Finances Publiques de Sisteron

Par délibération du 05 décembre 2016, le conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes du Sisteronais avait approuvé la conclusion d'un bail d'une durée de 9 ans avec l'Etat (Direction Départementale des Finances Publiques 04) pour la location de locaux destinés au Centre des Finances Publiques (=Trésorerie) de Sisteron.

Ce bail arrivant à expiration le 31 janvier 2026, il est proposé d'en établir un nouveau, toujours pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} février 2026.

Le loyer annuel serait de 63.255,20 € hors taxes et hors charges, révisable chaque année sur la base de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) du 2^{ème} trimestre 2025.

En outre, depuis le 22 août 2025, la commune de Sisteron bénéficie d'une servitude de passage pour accéder au local de la police municipale, attenant aux locaux loués.

Les agents du Centre des Finances Publiques et de la commune de Sisteron partagent un portail d'accès. Afin d'en définir au mieux l'usage, il apparaît nécessaire que la commune de Sisteron soit également signataire du bail.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le renouvellement du bail de location de locaux destinés au Centre des Finances Publiques de Sisteron, selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- autorise le président ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,

Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le deuxième Vice-Président
Jean-Marc DUPRAT
Par suppléance, pour le Président empêché,



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Florent ARMAND', is written below the text.

Publiée le : **26 JAN. 2026**